



# Le Bulletin d'Information Odarsois



BIO n°6

Novembre 2017





# Sommaire

## Sommaire :

**Le mot du maire** Page 3

### Actions communales

- ⇒ **Commission finance** Page 4
- ⇒ **Commission jeunes** Page 4
- ⇒ **Commission scolaire** Page 4
- ⇒ **Commission travaux** Page 5
- ⇒ **Commission urbanisme** Page 5
- ⇒ **Commission communication** Page 5

### Les comptes rendus des conseils municipaux

- ⇒ **Du 25 Janvier 2017** Page 6
- ⇒ **Du 22 Février 2017** Page 8
- ⇒ **Du 23 Mars 2017** Page 8
- ⇒ **Du 17 Mai 2017** Page 9
- ⇒ **Du 28 Juin 2017** Page 10

**L'école** Page 11  
**L'ALSH** Page 11

### Les associations

- ⇒ **Le Foyer Rural** Page 12
- ⇒ **Odars Pétanque club** Page 12
- ⇒ **Les Amis du Lauragais Toulousain** Page 12
- ⇒ **LEO (Loisirs Ecole Odars)** Page 13
- ⇒ **Le Comité des Fêtes** Page 13

**Actions intercommunales** Page 14

**Infos pratiques** Page 15





Biens chers Habitants,  
Comme vous le savez, le premier semestre 2017 a été marqué en partie par les élections, présidentielles et législatives mais bien évidemment aussi par des **actions communales**.

L'inauguration de la fresque laïcité par le président du conseil départemental,

La remise de la médaille du travail à Albert Bautista,

L'installation des jeux pour la création de l'espace intergénérationnel

L'ouverture du site internet Odars.fr

Le sauvetage et la transformation du Sivurs en un service commun,

Les divers travaux de voirie suite aux fortes pluies du mois de juin.

Les vacances estivales terminées, cent treize jeunes ODARSOIS ont repris le chemin de l'école, et les élus de votre commune continuent à œuvrer pour votre village.

Le projet de création de 5<sup>ème</sup> classe à l'école se poursuit.

Le piquage des enduits de l'église en Chantier citoyen est terminé

Le PLU plan local d'urbanisme est en cours de finalisation.

L'aménagement de l'espace intergénérationnel continue

Gérer un village en 2017 demande beaucoup d'énergie et de réflexion.

Le travail des élus et des agents territoriaux est un labeur quotidien, assurer le service public dans les meilleures conditions est une véritable vocation.

Il nous faut sans cesse rechercher et trouver des solutions à tout, en dépit des contraintes environnantes qui depuis 2014 ne sont pas très favorables, c'est un véritable challenge.

Pour accomplir au mieux nos missions, il faut composer avec des dotations de l'Etat qui sont toujours en forte baisse depuis plusieurs années et avec parfois des imprévus.

Les politiques d'affaiblissement des finances locales se poursuivent. En effet un effort supplémentaire de 13 milliards d'euros devra être réalisé au terme du quinquennat actuel, et ce sans tenir compte de la baisse de 10 milliards déjà essuyée lors du quinquennat précédent, ni des efforts considérables engagés par les collectivités pour réduire le déficit public.

De plus, l'annonce du projet de suppression de la taxe d'habitation pourrait entraîner, à terme, un recul considérable des moyens des communes et une amputation de ce qu'il leur reste de liberté.

La suppression des emplois en contrats aidés qui nous permettraient de faire fonctionner dans de bonnes conditions le périscolaire et les services techniques doit aussi être considérée.

Toutes ces restrictions et ces changements ne doivent pas être un prétexte pour nous lamenter, mais au contraire une opportunité pour nous remettre en question, trouver de nouvelles

solutions et innover.

Depuis notre élection, le Conseil Municipal veille et est économe sur le budget de fonctionnement. Notre règle de base est simple, un euro dépensé doit être un euro utile.

Nous voulons pouvoir continuer à investir car, ne plus le faire, serait laisser se dégrader notre patrimoine, nos réseaux et constituerait une «dette à retardement» pour la génération suivante. Il en va de l'attractivité même de notre village.

Aussi, nous redoublons d'efforts pour cofinancer nos projets et nous n'hésitons pas non plus à mettre la «main à la patte».

Vous verrez dans ce bulletin, le chantier citoyen réalisé par des élus et des citoyens, ainsi que divers travaux réalisés par les agents municipaux.

Afin de mieux vous informer, nous avons maintenant trois outils complémentaires:

Le bulletin d'Information Odarsois : le BIO

La page Facebook Odars et Vous,

Le site internet.

Nous espérons que le site internet d'Odars <http://www.odars.fr> répondra à vos attentes, de par sa simplicité, sa convivialité et sa richesse d'informations.

Ce nouvel outil de communication a été établi dans une volonté de multiplier et de favoriser les échanges entre les Odarsois et les services de la mairie mais également pour faire rayonner notre village au-delà de notre territoire.

Ainsi, vous pouvez vous faire une idée plus précise des actions que nous menons chaque jour à vos côtés pour l'amélioration de notre village.

Au fil des pages de ce site, vous pourrez faire connaissance avec l'équipe municipale, trouver les informations pratiques et administratives sur notre collectivité, être au plus près des décisions prises par les élus, mais aussi découvrir l'histoire d'Odars, ses richesses patrimoniales ou autres, sa vie associative, sa programmation culturelle ou ses animations.

Grâce à cet outil, réactif et ouvert, nous souhaitons avant tout vous informer mais également pouvoir échanger avec vous, recueillir vos impressions et commentaires.

Sur ce 6<sup>ème</sup> numéro du BIO, vous trouverez au fil de votre lecture les dernières nouvelles de votre commune.

Enfin, je vous informe que nos prochains rendez vous programmés sont, le samedi 11 novembre pour la commémoration de l'Armistice de 1918 et le vendredi 12 janvier pour les vœux du Maire.

Je terminerai par une phrase de Wilson Churchill :  
*"Il n'y a rien de négatif dans le changement, si c'est dans la bonne direction."*

Je vous souhaite à toutes et à tous une agréable Lecture.





# Actions communales

## Commission finances

Approbation et vote du compte de gestion et du compte administratif 2016

Budget communal :

Le budget de la commune en 2016 se décompose de la façon suivante :

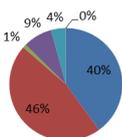
- Dépenses de fonctionnement : 491567.66 €
- Recette de fonctionnement : 692749.23 €
- Dépenses d'investissement : 105817.61 €
- Recettes d'investissement : 119640.62 €

Pour l'année 2017, le budget prévisionnel s'établit comme suit :

- Dépenses de fonctionnement : 614045.14 €
- Recette de fonctionnement : 639659.00 €

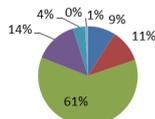
### Dépenses de fonctionnement

- 011 Charges à caractères général
- 012 Charges de personnel
- 014 Atténuation de produits
- 65 Autres charges de gest\* courante
- 66 Charges financières
- 67 Charges exceptionnelles
- 022 Dépenses imprévues



### Recettes de fonctionnement

- 013 Atténuation de charges
- 70 Produits des services
- 73 Impôts et taxes
- 74 Dotations et participations
- 75 Autres produits de gest\* courante
- 76 Produits financiers
- 77 Produits exceptionnels



Dans le cadre du prévisionnel, nous avons prévu les travaux suivants. Certains travaux ont été actés dans le budget primitif, mais ne seront réalisés qu'ultérieurement. Les travaux à réaliser au cours de l'exercice 2017 :

- Ouverture de la cinquième classe avec création du bâtiment
- Réalisation d'un local technique aux normes pour le personnel technique de la commune
- Enfouissement des réseaux télécoms
- Continuation de l'aménagement du centre du village
- Rénovation de biens immobiliers.
- Enduits de l'église
- Achat de divers matériels (autolaveuse, karcher, alarme anti intrusion de l'école et vidéo projecteur).

Ce qui représente des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif d'un montant de 765824.03 €. Les recettes d'investissement sont prévues à hauteur de 955680,56€.

Dans la période actuelle, nous sommes vigilants pour conserver la bonne santé des finances communales. Le compte administratif 2016 fait apparaître un excédent, reporté pour l'exercice 2017. De ce fait, les trois taxes n'ont pas été augmentées et sont restées identiques à l'année précédente malgré les baisses de la DGF et de la dotation du SICOVAL :

- Taxe d'habitation : 14.5 %
- Taxe foncière (bâti) : 15 %
- Taxe foncière non bâtie : 76.50%

Le budget a été établi en conséquence. La mairie s'engage à continuer d'améliorer la qualité de vie des Odarsoises et Odarsois en proposant de nouveaux aménagements.

## Commission Jeune

Après quelques années de travail pour définir le cahier des charges, implanter le projet, élaborer des devis, affiner, peaufiner, monter le dossier de subventions, attendre la commission des subventions... voici enfin installées sur l'espace de la Mairie, les structures de jeux pour les enfants. Bientôt les bancs seront placés pour permettre aux enfants, parents, grands-parents... de venir se poser, se reposer, goûter, flâner, admirer, lire..., mais surtout profiter d'un moment de détente au cœur du village.

Cela ne s'arrête pas là et nous étudions actuellement la suite : l'implantation des arbres, les structures sportives ainsi que les chemins et nous espérons bien terminer ce projet inscrit sur notre profession de foi en 2014 avant la fin de notre mandat !



## Commission scolaire





## Laïcité

Le vendredi 30 juin 2017, les jeunes écoliers ont eu le grand plaisir et l'honneur de nous dévoiler la magnifique fresque sur la laïcité. Ils ont réalisé cette œuvre sublime avec l'aide de Hussein et Hassan Kourdi, et Brigitte Delamotte, animatrice sur

le temps périscolaire.  
Ce tableau a pris place à l'entrée de l'école.

## Commission travaux

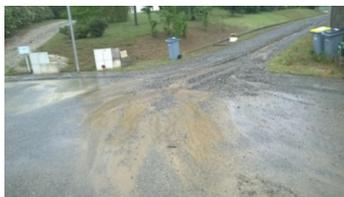
Intempéries du mois de juin :

Suite aux fortes pluies un glissement important du talus s'est produit chemin Saint Papoul. Après vérification avec le SICOVAL un enrochement a été rapidement effectué afin de sécuriser la chaussée et le talus.



De même, le fossé du chemin des Habitants n'a pas été épargné par les pluies torrentielles. En effet plusieurs éboulements se sont produits mettant en danger la chaussée, des enrochements importants ont été nécessaires pour renforcer la chaussée et rendre le chemin des Habitants à la circulation. Le lotissement de Pibrac lui aussi a vu son lot de problème :

Une habitation a subi des dégâts suite à une coulée de boue et a vu son sous-sol inondé par 50cm d'eau. après analyse il est apparu que les buses du réseau pluvial donnant dans le fossé étaient obstruées par du sable et du gravier provenant de certaines entrées de maisons riveraines. Le sicoval a effectué un nettoyage des buses du réseau pluvial pendant plusieurs heures.



Nous avons également procédé au curage du fossé, ces travaux ont pu être effectués en louant une mini-pelle que nos employés de mairie ont su manier sans difficulté ce qui nous a permis de faire des économies car ces intempéries ont eu un impact financier important pour notre commune.

Nous vous rappelons que les riverains créant des nuisances sur le domaine public par l'écoulement de leurs eaux et des matériaux qu'elles peuvent entraîner seront mis en demeure (Articles 640 et 641 du code civil)

## Chantier citoyen du 7 Octobre 2017



Bernard, Tanguy, Michel, Yann, Albert, Lucas et Olivier deux jeunes itinérants sur le tour de France des Compagnons ainsi que Gayé un jeune Malien arrivé en France depuis avril 2017, étaient présents au pied du mur de notre patrimoine communal pour terminer le chantier citoyen. L'objectif de ce chantier était d'ôter les enduits des murs extérieurs afin de permettre à l'humidité de s'évacuer et d'assainir les murs constitués de briques foraines. Les croissants apportés par Marie-Ange pour le casse croûte furent très appréciés. Une pensée particulière à Jean-Pierre Deshayes qui n'a pas pu être des nôtres. Merci à vous tous pour votre participation performante.

Suite au prochain numéro...  
Votre Maire.



## Commission urbanisme

### PLU - PLAN LOCAL D'URBANISME

Le 20 juin 2017, lors de La Réunion d'information relative à l'avancement du PLU vous étiez plus de 60.

Nous vous avons réunis ce 20 juin pour vous présenter les avancées de nos réflexions sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme que nous sommes en train de mettre en place en remplacement du Plan d'Occupation des Sols qui est devenu caduc depuis le 23 mars dernier dans le cadre de la nouvelle loi ALUR.

En effet, il est important pour Odars d'avoir un nouveau document de planification pour maîtriser ce qui peut se construire et comment cela peut se faire, mais ce n'est pas que cela, parce que la réalisation de ce PLU est aussi un moment où nous nous allons pouvoir nous pencher sur le devenir de notre territoire d'Odars et son évolution pour les 10 prochaines





# Actions communales

années, en abordant des sujets à la fois relatifs à la population et à l'habitat, mais aussi des problèmes d'environnement et de cadre de vie.

Pour cela, nous sommes accompagnés par le SICOVAL et le CAUE (conseil en architecture et Urbanisme du département de la Haute Garonne) qui nous conseillent et nous aident dans nos réflexions et dans l'élaboration de ce document.



Mme Bachelet du SICOVAL a présenté le travail en cours.

- Rappel de la procédure
- Description des

documents supra-communaux

- Exposition du diagnostic territorial
- Explication des enjeux
- Présentation du PADD
- Projection et explication du pré-zonage.

Nous avons répondu à vos questions. Merci pour votre participation.

## Commission communication

En fin d'année scolaire 2017, le vendredi 30 juin, nous avons inauguré une fresque " laïcité" de l'école d'Odars.



C'est en présence de **Georges Méric** (Président du Conseil Départemental de la Haute-Garonne), des parents d'élèves que nous avons pu apprécier cette oeuvre réalisée par les

enfants de l'école avec la participation de Brigitte Delamotte (Animatrice à l'école) et 2 artistes syriens Hussein et Hassan Kourdi.

Le 30 Juin 2017, Albert Bautista, responsable du service technique d'Odars, s'est vu remettre la médaille du travail des mains du Maire, Patrice Arséguel.



Pour marquer cet évènement, en remerciement de son dévouement pour notre village, une soirée lui a été spécialement consacrée. Ce fût un moment chargé

d'émotion et chaque invité a particulièrement apprécié cette convivialité.



## Site Internet

Le premier jour de l'été a vu le site internet officiel de la mairie d'Odars apparaître.

[www.odars.fr](http://www.odars.fr)

Merci à l'ATD (Aide Technique Départementale) pour son aide ainsi qu'au stagiaire Clément PORTE qui nous ont aidé pendant ces derniers mois à la construction de ce site. Nous sommes à votre écoute pour d'éventuelles améliorations.



## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 25 JANVIER 2017

### - 01-17 – SICOVAL : MUTUALISATION DES SERVICES

La réforme territoriale initiée par la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales a notamment introduit l'obligation pour les établissements publics de coopération intercommunale de rédiger un rapport relatif aux mutualisations entre les services de l'EPCI et les services des communes-membres.

La loi NOTRe du 7 août 2015 prévoit que le schéma de mutualisation devra être transmis pour avis aux Conseils Municipaux des communes-membres qui disposaient d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur ce projet et qu'à défaut de délibération dans ce délai, l'avis est réputé favorable.

Ce projet de schéma de mutualisation a été présenté en Conférence des Maires le 29 juin 2016 et transmis aux maires de communes-membres, afin que les Conseils Municipaux soient appelés à délibérer pour avis, conformément à la loi.

Il sera ensuite proposé à l'adoption des conseillers communautaires en séance du Conseil suivant.

Pour préparer le schéma de mutualisation, la méthodologie retenue a été la suivante :

- Une **approche globale et transversale de la mutualisation** : le périmètre d'étude portait sur les 36 communes,
- Une **construction du schéma en mode projet** avec l'élaboration d'un état des lieux et d'un diagnostic, la définition des besoins des communes et l'identification des pistes de mutualisation,
- Un **pilotage participatif** avec la constitution de deux instances : COPIL et COTECH

Le projet de schéma proposé par le SICOVAL est le fruit de **travail participatif et collaboratif** engagé auprès des



communes

(entretiens individuels et collectifs auprès d'élus, DGS et cadres communaux et intercommunaux).

Il s'articule autour de 9 chantiers portant sur des thématiques et des périmètres différents (détail des objectifs et missions en annexe) :

**Achat, Juridique, Finances / comptabilité, Santé et prévention / sécurité des équipements, Formation, Systèmes d'information, Commande publique, Assurances, Innovation territoriale**

Il convient aujourd'hui que les communes donnent leur avis sur ce document afin que le SICOVAL puisse adopter le schéma de mutualisation.

Ce document n'engage pas les communes sur le niveau de mutualisation souhaité et exprimé au travers de l'étude mais exprime sur la durée du mandat une intention générale sur le cadre et la méthode de mutualisation.

Il doit être considéré comme une étape dans cette action de long terme et non comme un aboutissement.

**Le schéma sera donc progressif dans sa mise en œuvre qui interviendra dans le cadre de conventions soumises au vote des assemblées délibérantes de chaque collectivité.**

Aux regards des éléments exposés ci-dessus et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de donner un avis favorable sur le projet de schéma de mutualisation des services du SICOVAL (2016-2020).

## **- 02 - 17 - SICOVAL : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC CERQUAL**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre du Programme Local de l'Habitat, le Sicoval et CERQUAL, organisme de certification tiers et indépendant, accrédité par le COFRAC, ont signé le 2 septembre 2011 une convention de partenariat visant à proposer un habitat plus confortable et respectueux de l'environnement en s'appuyant sur la certification Habitat & Environnement.

Depuis le 15 septembre 2015, dans le cadre de la réorganisation de ses offres de certifications, CERQUAL a mis en place une marque unique de certification, NF Habitat, associée ou non à la démarche HQE.

Monsieur le Maire expose que, pour continuer à offrir aux habitants de son territoire des logements de qualité (qualité technique, énergétique et environnementale) et pour répondre aux ambitions fixées dans son PLH, le Sicoval s'est à nouveau rapproché de CERQUAL pour établir la présente convention et s'engager dans la démarche de certification NF Habitat/NF Habitat HQE.

La présente convention vient compléter la convention de partenariat du 2 septembre 2011 sur la certification Habitat & Environnement, avec :

- La certification NF Habitat pour les opérations de construction de moins de 10 logements ;
- La certification NF Habitat HQE pour les opérations de construction de 10 logements et plus.

Les exigences définies dans le référentiel CERQUAL sont les suivantes :

- QUALITE DE VIE :
- Des lieux de vie plus sûrs et qui favorisent la santé : sécurité et sûreté, qualité de l'air intérieur, qualité de l'eau.
- Des espaces agréables à vivre, pratiques et confortables : fonctionnalité des lieux, confort hygrothermique, qualité acoustique, confort visuel.
- Des services qui facilitent le bien vivre ensemble : services et transports.

- RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT :

- Une utilisation raisonnée des énergies et des ressources naturelles : performance énergétique, réduction des consommations d'eau, utilisation des sols.
- Une limitation des pollutions et la lutte contre le changement climatique : déchets, changement climatique.
- Une prise en compte de la nature et de la biodiversité.

-PERFORMANCE ECONOMIQUE :

- Une optimisation des charges et des coûts : coût d'entretien et durabilité de l'enveloppe, maîtrise des consommations et des charges et coût global.

La certification s'impose à tous les maîtres d'ouvrages sociaux ou privés concernés par les constructions de logements collectifs et individuels groupés, résidences services, établissements médico-sociaux, sur les opérations d'aménagement communautaires et communales. Cette convention sera applicable aux projets communaux lorsque les communes auront délibéré favorablement à son application. Les délibérations seront jointes en annexe à la présente convention.

La certification est recommandée sur les terrains du secteur diffus.

Les prix des prestations fournies par CERQUAL pour la Certification NF Habitat/NF Habitat HQE sont à la charge des maîtres d'ouvrage. CERQUAL accordera aux maîtres d'ouvrage une réduction de 5% sur :

- Le prix des prestations d'évaluation dans le cadre du processus complet ;
- Le montant du droit d'usage dans le cadre des processus allégés.

Les prix de base des prestations de CERQUAL feront l'objet d'une révision annuelle, au premier janvier de chaque année. Les prix des prestations et les conditions de règlement figureront plus précisément dans le contrat qui sera établi entre CERQUAL et chaque maître d'ouvrage.

Vu la délibération du Sicoval n°2016-06-t après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver la signature de la convention de partenariat avec Cerqual relative à la certification NF Habitat/NF Habitat HQE jointe en annexe,
- d'autoriser le maire à signer tout document afférent à ce dossier.

## **-03 - 17 - ECOLE : APPROBATION DU PROGRAMME DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE CLASSE**

Suite à l'ouverture d'une 5<sup>ème</sup> classe en septembre 2016, et compte tenu des effectifs scolaires qui devraient se maintenir pendant plusieurs années, l'extension du groupe scolaire s'avère nécessaire. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur ce projet ainsi que sur le choix de l'architecte qui sera missionné.

Le coût des travaux est de 151 000 € H.T. auquel il y a lieu d'ajouter les honoraires de l'architecte pour un coût de 10 000 € ainsi que 1500 € pour la constitution du dossier de permis de construire.

Le taux des subventions attribuées par le Conseil Départemental et par l'Etat pourraient être de l'ordre de 30 % pour chacune des subventions soit un montant de 79 000 €.

Mr BRETHOUS précise qu'il s'agit là d'une évaluation,



# Les comptes rendus des conseils municipaux

et que le coût pourrait être revu en fonction des modifications et des choix finaux.

Le Conseil Municipal délibère, et approuve, à la majorité (une abstention) cette opération et décide :

- D'inscrire la somme de 197 000 € TTC au budget primitif 2017 en section investissement.
- De retenir le Cabinet d'Architectes TAILLANDIER ASSOCIÉS
- De solliciter une subvention
- Auprès des Services de l'ETAT dans le cadre de la DETR
- Auprès de Conseil Départemental.

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 22 FÉVRIER 2017

### 04-17 – APPROBATION ET VOTE DES COMPTES DE GESTION ET ADMINISTRATIF 2016

Mr le Maire précise que le compte de gestion est établi par le trésorier, et le compte administratif par la commune, il donne ensuite la parole à Mr BRETHOUS qui donne le détail des réalisations de l'exercice 2016 :

- Dépenses de fonctionnement : 491 567.66 €
  - Recettes de fonctionnement : 692 749.23 €
- La section de fonctionnement présente un résultat excédentaire de : 201 181.57 €

- Dépenses d'investissement : 105 817.61 €
  - Recettes d'investissement : 119 640.62 €
- La section d'investissement présente un résultat excédentaire de : 13 823.01 €

Le résultat de clôture de l'exercice est de : 215 004.58 €  
Les restes à réaliser en dépenses d'investissement s'élèvent à 577 505.96 €.

Il précise que le compte administratif communal est bien conforme au compte de gestion de la trésorerie, il invite le conseil à délibérer après que le maire ait quitté la salle. Le compte administratif est voté à l'unanimité.

### - 05 – 17 – OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE PLU AU SICOVAL

Monsieur le Maire expose les éléments suivants :  
L'article 136 de la loi n°2014-366 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové dite « ALUR » du 24 mars 2014 est relatif à l'obligation de transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme (PLU), document en tenant lieu, carte communale à l'Établissement Public de Coopération Intercommunale.

Le II de cet article prévoit que les Communautés de communes et les Communautés d'agglomération qui ne sont pas compétentes en matière de PLU, documents en tenant lieu ou cartes communales, à l'expiration d'un délai de 3 ans à compter de la publication de la loi ALUR, le deviendront obligatoirement le lendemain de cette date, soit le 27 mars 2017.

Dans le délai de trois mois précédant le 27 mars 2017, soit entre le 26 décembre 2016 et le 26 mars 2017, les conseils municipaux des communes-membres de l'EPCI ont la possibilité de s'opposer par délibération au transfert de cette compétence.

Dès lors, si au moins 25% des communes membres de la Communauté de communes ou de la Communauté d'agglomération, représentant au moins 20 % de la population totale s'opposent dans ce délai de 3 mois à ce

transfert de compétences, celui-ci n'a pas lieu.

Monsieur le Maire présente les raisons qui militent en faveur de l'opposition de la commune à ce transfert de compétence :

- La commune déjà dotée d'un POS, et est en train d'élaborer son PLU,
- La maîtrise de l'aménagement et du développement durable du territoire communal et notamment la définition du PADD du futur PLU, se doit d'être assurée par le conseil municipal élu par les habitants en 2014,
- La population communale n'a pas donné mandat à l'Intercommunalité pour établir un document de planification définissant les capacités d'urbanisation de notre collectivité.

Malgré l'opposition à ce transfert de compétence, Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la possibilité d'engager l'élaboration d'un projet d'aménagement et de développement durable à l'échelle de l'Intercommunalité, dans un cadre de gouvernance qui permettrait sa co-construction.

Ce projet permettrait :

- D'anticiper sur une éventuelle évolution législative qui imposerait la réalisation d'un PLU intercommunal dans des délais contraints,
- De mieux coordonner les politiques d'aménagement, dans leur globalité à l'échelle de l'intercommunalité,
- De donner plus de poids et de cohérence aux projets et requêtes communales portées par le Sicoval au sein d'instances telles que le SMEAT (chargé de l'élaboration du SCoT) ou le SMTC (autorité organisatrice des transports).

Après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité (une voix pour le transfert de la compétence PLU au SICOVAL)

- De s'opposer au transfert de la compétence PLU, document en tenant lieu, carte communale auprès de la Communauté d'Agglomération du SICOVAL dont la commune est membre ;
- De s'engager au sein du SICOVAL dans l'élaboration d'un document de type PADD intercommunal.

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 23 MARS 2017

### - 06-17 – APPROBATION ET VOTE DU COMPTE DE GESTION ET ADMINISTRATIF 2016 du CCAS

Le maire présente à l'assemblée le compte de gestion qui est en accord avec le compte administratif 2016. Il donne le détail des dépenses et des recettes réalisées en 2016 par le CCAS, soit

- En dépenses de fonctionnement : 1640.00 €
- En recettes de fonctionnement : 1500.00 €

L'assemblée délibère, et vote à l'unanimité le compte de gestion et le compte administratif 2016

### - 07-17 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 DU CCAS

Le président de l'assemblée présente le Budget Primitif 2017 du CCAS selon détail ci-dessous :

- En dépenses de fonctionnement 6520.56 €
- En recettes de fonctionnement 1500.00 €
- Résultat reporté R002 : 5020.56 €

Les membres délégués du CCAS vote à l'unanimité le budget 2017.

# Les comptes rendus des conseils municipaux



## **-08-17 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 COMMUNAL, DES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT, DES TROIS TAXES**

Monsieur le Maire donne les grandes lignes du budget primitif 2017 :

- Dépenses de fonctionnement	1 033 969.05 €
- Recettes de fonctionnement	639 659.00 €
- Résultat de fonctionnement reporté	394 310.05 €
Dépenses d'investissement	188 318.07 €
Restes à réaliser	577 505.96 €
Solde d'exécution reporté 001	410 086.65 €

Les programmes d'investissement à reprendre sont les suivants :

	Restes à réaliser	Propositions nouvelles
Travaux salle polyvalente	8 703.70 €	0€
Espace intergénérationnel	185 239.07€	43641.60€
Travaux rénovation maison	144 740.60 €	0€
Réseaux Eclairage Public	1 175.00 €	0€
Travaux église	64 454.80€	- 30 000.00€
Enfouissement télécom	31 500.00€	0€
Travaux 5ème classe	14 767.64€	182 232.36€
Local technique	120 000.00€	0€
Matériel informatique	1766.00€	6556.46€

Les nouveaux programmes d'investissement sont les suivants :

- Acquisition équipements divers 5 000.00 €
- Vidéo projecteur, alarme école 3 946.31 €
- Défibillateur 1 734.00 €

En ce qui concerne les taxes, il propose au Conseil Municipal de reconduire les taux votés en 2016, soit :

- Taxe d'habitation 14.50 %
- Taxe foncier bâti 15.00 %
- Taxe foncier non bâti 76.50 %

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2017, les programmes d'investissement ainsi que les taux des taxes locales.

## **- 09 - 17 - DÉCISION D'ACQUISITION PAR VOIE D'EXPROPRIATION (espace réservé n° 5 du POS, création d'une voie au centre du village, continuité de l'impasse Ysalguier)**

Le maire rappelle au conseil l'engagement qui avait été pris par l'équipe municipale de désenclaver le lotissement 'Résidence Le Village' en créant un passage dans le

prolongement de l'impasse Ysalguier, jusqu'à l'allée des Pyrénées.

Compte tenu du fait que le propriétaire concerné par la rétrocession ne veut pas donner son accord pour une cession amiable, il y a lieu de procéder à une expropriation. Expropriation qui doit répondre à une utilité publique, laquelle utilité publique doit être préalablement et formellement constatée à la suite d'une enquête publique. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- De demander à Mr le Préfet de déclarer ce projet d'utilité publique
- De charger Mr le Maire de l'ensemble des démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce projet, en particulier la constitution du dossier d'enquête publique et l'acquisition des biens immobiliers nécessaires à la réalisation du projet

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 17 MAI 2017**

### **- 10-17 - APPROBATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE**

Présentation du Plan Communal de Sauvegarde par Madame BERTHELOT. Mr GRANDRY souhaiterait que les habitants intéressés puissent être intégrés dans le dispositif. Pour ce faire, une information sera diffusée à la population.

Le Plan Communal de Sauvegarde est approuvé à l'unanimité.

### **- 11-17 - MODIFICATION RÉGLEMENTAIRE DU CHANGEMENT D'INDICE DES INDEMNITES DES ELUS**

Suite à la réforme initiée par le Gouvernement dans le cadre du Protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), applicable à la fonction publique territoriale, et entérinée par le décret n° 2017-85 du 26 janvier, l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction, est passé de 1015 à 1022 depuis le 1<sup>er</sup> février 2017.

Monsieur Le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir délibérer sur les indemnités de fonction des élus de la commune à partir de ce nouvel indice.

- 31 de l'indice 1022 concernant l'indemnité du maire
- 8.25 de l'indice 1022 concernant l'indemnité des quatre adjoints

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote à la majorité (quatre abstentions) ces indemnités de fonction. Mr GRANDRY aurait souhaité une diminution des indemnités d'élus dans le cadre d'économie budgétaire.

### **-12-17 - ENGAGEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT PRÉVUES AU BP 2017 : MATÉRIEL INFORMATIQUE, VIDÉO PROJECTEURS POUR L'ÉCOLE, DÉFIBRILLATEUR**

Monsieur le Maire souhaite équiper le secrétariat d'un nouveau poste de travail. A savoir :

- La fourniture et mise en œuvre d'un serveur et de sa sauvegarde pour un devis de H.T. 3355.12 €
- La fourniture et mise en œuvre d'un PC, devis d'un montant H.T. 1187.80 €

Pour l'école, il est prévu l'achat de deux vidéoprojecteurs non interactifs pour un montant de 3234.68 € H.T.



# Les comptes rendus des conseils municipaux

En ce qui concerne le défibrillateur, quatre propositions sont à l'étude. Le Conseil Municipal ne se prononce pas aujourd'hui car ce projet mérite d'être réétudié, Monsieur DECROIX souhaite prendre la main sur ce dossier.

Mr LUVISUTTO indique qu'il y a lieu d'acquérir du matériel nécessaire aux services techniques. Après étude de plusieurs devis, le conseil municipal décide de retenir les équipements suivants :

- achat d'un groupe électrogène de 500 € H.T. chez CASTORAMA (nécessaire également dans le cadre du PCS évoqué en première partie de séance),
- achat d'un nettoyeur haute pression de 2722.81 H.T.

Toutes ces dépenses sont prévues au Budget Primitif 2017 et feront l'objet de demandes de subventions auprès du Conseil Départemental.

Le problème de l'alarme anti intrusion à l'école est évoqué. Ce sujet sera réétudié en réunion de travail pour être entériné ensuite en conseil municipal.

## **- 13 - 17 - CONSTRUCTION 5<sup>ème</sup> CLASSE : DÉSIGNATION DES BUREAUX D'ÉTUDES POUR LES MISSIONS : INGENIERIE, CONTROLE, ETUDE DE SOL**

Suite à la décision de construction d'une 5<sup>ème</sup> classe, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur le choix des bureaux d'études. Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité, de confier les missions :

- sondage de sols à l'entreprise ECR Environnement pour un coût de 1424.50 € H.T.
- Ingénierie à l'entreprise SOAB pour un coût de 3600.00 € H.T.
- Contrôle à l'organisme QUALICONSULT pour un coût de 500.00 € H.T.

Une subvention au taux le plus élevé sera demandée auprès du Conseil Départemental.

## **- 14 - 17 - VALIDATION DES CLES DE REPARTITION PAR COMMUNE, SUITE A LA DISSOLUTION DU SIVURS.**

Faute d'informations suffisantes communiquées à ce jour par le SIVURS, Monsieur le Maire souhaite reporter ce point de l'ordre du jour à une date ultérieure. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette décision.

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 28 JUIN 2017**

## **- 15-17 - SIVURS : ADOPTION DES MODALITÉS DE RÉPARTITION DE L'ACTIF ET DU PASSIF**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) de la Haute-Garonne arrêté le 24 mars 2016 prévoit la dissolution du Syndicat intercommunal à vocation unique de restauration scolaire (SIVURS).

Le préfet a, en application des dispositions de l'article 35 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, mis en œuvre une telle orientation du

SDCI par arrêté préfectoral du 24 mars 2016.

La dissolution du SIVURS donne lieu à la répartition de l'actif et du passif du syndicat entre ses communes membres.

Lors de la réunion des Maires en date du 8 mars 2017, il a été proposé aux communes de se prononcer sur les conditions et les modalités de cette répartition. Il est envisagé d'effectuer un partage selon une clé de répartition équitable fondée sur la part des communes au remboursement de l'emprunt ayant servi à la construction du bâtiment du SIVURS.

Cette clé de répartition consiste à attribuer une quote-part à chaque commune égale à la quote-part de remboursement moyenne entre 2010 et 2017 de la commune. Celle-ci est calculée sur le montant total du remboursement aux annuités d'emprunt par la commune sur la période 2010-2017 par rapport au montant total des annuités versées sur cette même période.

Ainsi, la quote-part de chaque commune est présentée dans le tableau ci-dessous :

Il est ensuite procédé à la répartition de l'actif net, de la dette, de la compensation de la cession du terrain de Péchabou et de la trésorerie entre chaque commune-membre.

**Les résultats ainsi obtenus donnent lieu au versement d'une quote-part de la trésorerie du syndicat. Cette quote-part devra être reversée au SICOVAL afin de constituer le fonds de roulement du service commun.**

Toutefois, seules les communes qui ne rejoignent pas le service commun et les communes de Cagnac, Lagarde et Montclar-Lauragais qui ne sont ni membres, ni limitrophes au SICOVAL pourront conserver les résultats répartis.

Il est également rappelé que cette répartition est effectuée sur la base du compte de gestion 2016 du syndicat. La répartition définitive sera réalisée à partir du compte administratif de clôture voté par le comité syndical.

## **Tableau synthèse de la répartition**

Monsieur le Maire rappelle que la majorité des élus présents lors de la réunion des maires du 8 mars 2017 ont donné leur accord de principe sur les modalités de cette répartition, et pour les communes concernées, sur le reversement du fonds de roulement perçu au SICOVAL.

**Désormais, il appartient à chacune des collectivités membres du syndicat de s'accorder à l'unanimité sur les conditions de cette liquidation et sur le reversement du fonds de roulement. A défaut d'accord unanime, un liquidateur devra être nommé pour procéder aux dites opérations.**

**Considérant** la dissolution du syndicat par application du SDCI de la Haute-Garonne,

**Considérant** la délibération du SICOVAL n° 2015-12-10 en date du 7 décembre 2015 portant avis favorable à l'intégration du SIVURS par la création d'un service commun au sens de l'article L5211-4.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** la délibération n°5 du comité syndical en date du 28 mars 2017 portant sur les modalités de répartition de l'actif et du passif,

**Considérant** que chaque commune-membre doit délibérer afin de décider de cette répartition,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :**

- **d'approuver** les modalités de répartition de l'actif et du passif telle que présentées ci-dessus ;
- **d'autoriser** le maire à reverser les excédents répartis au SICOVAL afin de constituer un fonds de roulement nécessaire au bon fonctionnement du service commun ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.



## **- 16-17 – SICOVAL : DELIBERATION DECOULANT DE LA PRISE DE COMPETENCE DU SIVURS**

Monsieur le Maire rappelle l'arrêté préfectoral en date du 16 décembre 2016 mettant fin aux compétences du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de Restauration Scolaire (SIVURS) au 31 août 2017, en application de la Loi dite NOTRe.

Dans son Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale, Monsieur le Préfet précisait « Une reprise de l'équipement par la Communauté d'Agglomération du SICOVAL pourrait être envisagée dans la mesure où 20 des 26 communes de ce SIVU appartiennent à cette CA qui exerce des compétences en restauration sociale (portage de repas, crèches et centres de loisirs sans hébergement). Une mutualisation de cet équipement par le SICOVAL au profit des communes membres serait également possible soit au titre des services communs (article L.5211-4-2 du CGCT) soit au titre de la mise en commun des biens (articles L.5211-4-3). »

Par délibération en date du 7 décembre 2015, le Conseil de Communauté du SICOVAL s'est prononcé favorablement à l'intégration du SIVURS par la création d'un service commun, tel que proposé lors de la conférence des Maires du 30 novembre 2015.

Le Comité syndical du SIVURS a officialisé cette demande de création de service commun de restauration par délibération en date du 15 décembre 2016.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil municipal de s'engager à rejoindre le futur service commun de restauration mis en place par le SICOVAL dès le 1<sup>er</sup> septembre 2017.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

## **- 17-17 – SDEHG : DEMANDE DE DIAGNOSTIC ENERGETIQUE**

Le maire informe le conseil que le SDEHG lance une campagne de diagnostic énergétique des bâtiments communaux, et propose à la commune d'inscrire un nouveau bâtiment dans ce programme.

Ce programme sera financé à 95 % par l'ADEME, la Région et le SEDHG, et une charge de 5 % restera à la commune, soit un maximum de 300 € par bâtiment.

Afin de bénéficier de ce diagnostic, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide de demander un diagnostic énergétique pour le bâtiment école
- s'engage à verser au SDEHG une participation financière de 5 % du diagnostic, soit un maximum de 300 € par bâtiment.

## **- 18 – 17 – ENGAGEMENT DEPENSES FESTIVITES**

Le Maire demande au conseil l'autorisation d'engager les dépenses pour les festivités du 30 juin (inauguration de la fresque à l'école, médaille du travail d'Albert) et du 2 juillet (gerbe et apéritif de la fête locale).

Après avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité (2 voix contre, 1 abstention) décide de dégager une enveloppe de 1000 €.

## **L'école d'Odars**

Rentrée 2017

Depuis la rentrée 2016, l'école compte 5 classes. Nous accueillons cette année 3 nouvelles collègues : Estelle Loubat, Nora Tujague et Catherine Auban.

Les élèves sont répartis ainsi :

- PS/MS : Martine Hernoust et Estelle Loubat
- GS/CP : Catherine Auban
- CE1/CE2 : Géraldine Cervasel
- CE1/CE2 : Frédéric Marti
- CM1/CM2 : Patricia Andrieu et Nora Tujague (le lundi)

Cette année, les élèves travailleront sur le thème du voyage...

Quelques événements :

- Mercredi 18 octobre : cross
- Vendredi 8 décembre : la marche du Téléthon
- Mars : carnaval (date à préciser)

Le 27 septembre, tous les élèves ont participé aux ateliers mis en place dans le cadre de la journée du sport à l'école



Le week-end du 7 et 8 octobre, certains de nos petits artistes ont exposé à la salle polyvalente à l'occasion du festival d'arts d'Odars.



## **L'alae d'Odars**

Ingrid, animatrice à l'ALAE d'Odars, a organisé un projet autour de Koh-lanta ; Ce sont 41 enfants qui se sont inscrits pour participer aux épreuves inspirées du jeu télévisé.

Quatre équipes se sont donc défiées la semaine du 2 au 7 octobre; épreuve de dégustation le lundi, épreuve des poteaux le mardi, épreuve du parcours d'obstacles le jeudi et la course d'orientation le vendredi. Cette animation a permis de développer la cohésion du groupe, les enfants s'encourageaient, se motivaient entre eux; à l'épreuve des poteaux ils ont également repoussé leurs limites pour faire gagner leur équipe !!!

Cette année nous allons essayer de lancer un grand jeu par période de vacances à vacances :

- Équipe des rouges en place pour la dégustation
- Équipe des jaunes pendant le tirage aux sorts
- Les verts pendant le parcours d'obstacles
- Les bleus , prêts pour partir à la course d'orientation
- Le totem



# Les associations



## Foyer Rural

La saison 2016 2017 s'est terminée par la fête du sport qui a rassemblé un large public et de nombreux adeptes. Presque tous les sports associés au foyer rural étaient représentés.

Le vendredi soir, sortie Trail en nocturne, Monsieur Le Maire en tête.

Le lendemain matin ce sont 18 randonneurs qui ont découvert les berges de la Marcaissonne, il faisait déjà très chaud à 9 h du matin.

Dans la salle polyvalente les terrains de badminton accueillent les finalistes du tournoi simple et double.

Sur le court de tennis une vingtaine d'enfants a assisté au regroupement sportif encadré par Jean-Marc MOTTIN, nouvel éducateur de la section tennis.

Les vététistes étaient peu nombreux mais plus nombreux que les cyclos car il y avait un seul participant.

Nous profitons de ces quelques lignes pour lancer un appel à tout volontaire désireux de faire vivre cette section qui dans le passé a connu un énorme succès.

Le tournoi de foot enfants et adultes, malgré les 32° à l'ombre a été courageux et valeureux pour tous ceux qui y ont participé.

La cerise sur le gâteau fut la démonstration de zumba et l'on s'aperçoit, que nombreuses sont les dames de notre commune à participer à cette activité qui les maintient dans une forme olympique. Bravo Mesdames !

La remise des récompenses avec la participation de certains élus a réjoui tous nos lauréats. Comme dans toute manifestation sportive, ou presque, la troisième mi-temps a régalé plus de 150 convives sous les feux de J'AMAÏK'A.

Quelques nouveautés sont au programme cette Saison, il vous suffit de consulter notre plaquette ou bien notre site. <http://www.foyer-rural-odars.fr/>

Odars Pétanque Club



## Odars Pétanque Club

Lors de notre dernière assemblée générale, nos adhérents ont décidé de ne plus adhérer à la Fédération Départementale de Pétanque et de Jeu Provençal. La raison de cette non affiliation est toute simple et dommage à la fois !

Nos adhérents ont pris de l'âge et ne sont plus motivés pour aller tous les week end ou autre disputer les couleurs de notre commune dans les divers concours organisés dans le secteur du grand Lauragais auquel nous appartenons.

Alors notre club, votre club est devenu une association de loisirs.

Ceci n'empêche rien car tous les mercredis et tous les week ends nombreux sont les adeptes du petit cochonnet à se retrouver sur le boudrome Jean Baptiste LAYNET créateur et fondateur de l'association en 1965.

Ayant l'opportunité d'écrire ces quelques lignes dans notre journal local, nous lançons un appel à toutes personnes désireuses de nous rejoindre, afin de redynamiser cette association qui mérite ô combien d'exister.

Comme dans plusieurs associations de ce genre, une adhésion annuelle de 20 € vous sera demandée. Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous adresser à :

Alain ARNAUD secrétaire général : 06 19 47 3147  
André BLANC trésorier : 06 48 40 28 62  
Ou bien au siège café LAYNET André BLANC

## Les Amis du Lauragais Toulousain

Le 27 mars, lors de l'assemblée générale, notre association fêtait ses vingt ans. Eliane Deshayes, Colette Monbrun et Florence Pécceu ont été reconduites respectivement à leurs postes de présidente, secrétaire et trésorière. Etaient présents M le Maire P Arseguel, qui a mis en valeur nos travaux de restauration, M.A. Coujou et A. Luvisutto, adjoints à la mairie, A. Arnaud (Foyer Rural), Y. Jousseume (Aînés), F. Ledain (Comité des fêtes).



Les Amis étaient nombreux pour écouter Michel Besson raconter l'historique depuis le début en 1997, puis voir le diaporama des vingt ans : travaux, expositions, voyages, conférences et archivages. Un livret élaboré par Christine Marro a été distribué aux présents.

Nous avons accueilli avec amitié de nouveaux adhérents !

Un casse-croûte clôturait cette belle soirée; Florence avait apporté un jambon et sa spécialité de petits fours. Eliane et



Colette avaient offert des boissons et François avait confectionné un gâteau original en forme de brique que les restaurateurs de l'association devaient découper avec une truelle !!!

Le 20 mai, découverte de Toulouse autrement, en naviguant sur le Canal du Midi, le Canal de Brienne et la Garonne.



Pendant l'été les boiseries de l'église ont été traitées ainsi que les bancs: grosse attaque de vrillettes.

A venir... voyage à Castres en covoiturage. Journée avec un guide.

Dimanche 20 novembre, M Jousseume nous racontera la Normandie et les plages du Débarquement.

Dimanche 21 janvier 2018, M Ariès parlera de la carte de Peutinger, première carte des voies romaines. Il présentera ses livres.

Eliane, Colette et Florence.

## Informations de l'Association Communale de Chasse Agréée

La saison de chasse a débuté le Dimanche 10 Septembre. Comme d'habitude il a été procédé au repeuplement de notre territoire en faisans et perdrix. Cette année la garderie a été assurée par un garde particulier assermenté qui a veillé au respect de la réglementation. Nous rappelons que la chasse se pratique les dimanches et jours fériés, (des



battues au gros gibier peuvent être organisées les autres jours, sur décision du Bureau). Elles sont signalées sur le terrain.



## LEO

Le nouveau bureau de l'équipe de L.E.O prend ses fonctions depuis le 3 octobre. La suite sera inspirée du travail des précédentes équipes, notre association qui perdure depuis plus de 25 ans est une institution pour notre village et l'école. Nous remercions la précédente équipe et son président Arnaud Bourgade, pour leur soutien et leur disponibilité afin que le relais se passe dans les meilleures conditions.

Je profite aussi de ce premier mot pour saluer Le Foyer Rural et son président Alain Arnaud qui nous accompagne aussi par le prêt de matériel : nous les remercions aussi grandement pour cela.

Cette solidarité au sein de notre village est appréciée par la nouvelle équipe qui est entièrement renouvelée cette année!

Deux soirées seront organisées au cours cette année scolaire autour du thème des voyages en plus des participations habituelles de L.E.O aux événements de l'école, mais aussi au vide grenier.

Tout le village sera bienvenu pour notre première soirée qui aura lieu le samedi 25 Novembre, venez nombreux vous régaler et partager avec nous un repas qui nous emmènera en INDE !



## Le Comité des Fêtes



Le Comité des Fêtes d'Odars s'étoffe de nouveaux jeunes membres !

De trois personnes en 2016, nous sommes passés à six en 2017 et seront bientôt une dizaine semaines... croissance

dans les prochaines exponentielle, des idées nouvelles, des forces vives !! 2017, année charnière. En janvier, notre bal musette était un peu pâli par le mauvais temps mais les courageux se sont quand même régales.



Les 1er et 2 juillet, la fête du village, préparée à toute vitesse par notre équipe musclée, a accueilli de nouveaux manèges. La "fideua" de François et Guillaume a eu un succès régaland et retentissant !!

Soirée en musique avec Olivier.

La chasse nous a rassemblés une fois de plus autour de sa plancha au son doux de l'orgue de barbarie, nombreux pétanqueurs bien sûr toujours aussi acharnés, messe, apéritif de la Mairie et frites de JOE, même les Loisirs Créatifs étaient gentiment de la partie. Thé dansant et pâtisseries, jusqu'à l'apéritif de clôture du Foyer Rural, toutes et

tous réunis.

Jolie fête.

Les 7 et 8 octobre ont eu lieu notre deuxième festival d'arts :

expositions/vente de peinture, sculpture, dessin, ainsi que littérature, loisirs créatifs, chant, musique et danse. Des Odarsois ont exposé leurs créations... ils ont été les bienvenus.

Nous saluons tous les artistes qui sont revenus une deuxième fois et ont apprécié l'ambiance chaleureuse et la qualité des œuvres présentées et accueillons avec plaisir de nouveaux professionnels qui nous font l'honneur de notre exposition.

2018, de nouveaux projets en mai, un marché artisanal, en juin, la fête du village, en octobre, le festival d'arts, en novembre, le Beaujolais nouveau.

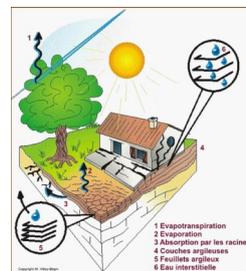
Venez nombreux aux animations de notre beau petit village



La mairie remercie et félicite le comité des fêtes pour ce magnifique festival des arts, diversité et qualité furent au rendez vous.

## Déclaration sécheresse

Afin d'engager les démarches nécessaires auprès des services de l'Etat pour un éventuel classement en zone sinistrée consécutif à la sécheresse, veuillez vous faire connaître en mairie si vous avez constaté des désordres dans vos habitations.



## Le CISPD (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance)

Violences conjugales : répondre à l'urgence

Que faire si des violences surviennent dans un couple lorsque les organismes d'aide aux victimes sont fermés ? Dans ces situations de détresse, les femmes du territoire peuvent bénéficier d'une mise à l'abri d'urgence, dispositif que le Sicoval finance.

En place depuis 2015, les élus ont reconduit le dispositif qui a pour but de mettre les femmes victimes de violences conjugales en sécurité lorsqu'elles n'ont aucun autre recours possible (amis, famille, services d'aide fermés...).

En pratique, les femmes (et leurs enfants) peuvent être hébergées à l'hôtel :

- une nuit en semaine,
- jusqu'à 3 nuitées du vendredi au dimanche.

Si elles ne peuvent pas se rendre sur le lieu d'hébergement par leurs propres



# Actions intercommunales

moyens, une course en taxi leur est également proposée.

Pour pouvoir bénéficier de cette aide, les victimes doivent prendre contact avec la gendarmerie, qui est seule habilitée à déclencher le dispositif.



Les infos du SICOVAL



Un numéro unique pour l'accueil du Sicoval 05 62 24 02 02. C'est désormais le numéro pour joindre le Sicoval.

Dans un souci d'amélioration de l'accueil des usagers, le Sicoval propose désormais un seul numéro de téléphone. Il remplace le numéro vert et celui du centre de l'Astel à Belberaud.

## Horaires d'ouverture

Les horaires d'ouverture du siège du Sicoval (Labège) et du centre de l'Astel (Belberaud) ont également été harmonisés.

- Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 18h
- Le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h.

Rappelons que le centre de l'Astel à Belberaud reste l'accueil privilégié sur les questions des déchets, de l'eau et de l'assainissement.

## Signalement Ambroisie

Les ambrosies sont des plantes exotiques envahissantes qui ont été classées comme espèces nuisibles à la santé humaine depuis la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé.

En effet le pollen des ambrosies peut provoquer des symptômes allergiques sévères : rhinite, conjonctivite, eczéma, urticaire, apparition ou aggravation de l'asthme. Le décret n°2017-645 du 26 avril 2017 relatif à la lutte contre l'ambroisie à feuilles d'armoise, l'ambroisie trifide et l'ambroisie à épis lisses fixe les mesures qui doivent être prises au niveau national et local pour prévenir l'apparition de ces plantes.

En région Occitanie, l'ambroisie à feuilles d'armoise et l'ambroisie trifide s'étendent progressivement ; c'est le moment d'agir avant qu'il ne soit trop tard, en nous aidant à repérer et signaler la présence d'ambroisie.

La lutte contre l'ambroisie est l'affaire de tous !

Pour plus d'informations :

<https://www.occitanie.ars.sante.fr/>  
(rubrique santé et prévention – santé et environnement – air – pollens)  
Pour signaler la présence d'ambroisie :

<http://www.signalement-ambroisie.fr/>

Merci de votre coopération !





## LA PAROISSE

Dimanche 2 juillet un rassemblement de toutes les paroisses à Saint-Orens était organisé pour le départ du père Bernard Queheille.

L'évêque l'a nommé à Blagnac. C'est le père Daniel BROUARD-DERVAL, venant de Saint-Gaudens, qui le remplace.

La première réunion des responsables des différents services du secteur a eu lieu le mardi 5 septembre à 20 h 30 à Saint-Orens.

La messe de rentrée avec le père Daniel a été célébrée le samedi 16 septembre à 18 h 30 à Saint-Orens.

A Odars, nous avons un besoin urgent de bonnes volontés pour l'animation, organiste et lecteurs aux messes, la préparation des messes, l'entretien de l'église, accueil pour les baptêmes et mariages, les funérailles (nous allons aussi à Auzielle qui n'a plus personne pour ce service...).

Bonne rentrée à tous !

Messe à Odars à 9h30 pour la Toussaint

E Deshayes 06 85 05 73 60, ou J Decroix 06 07 86 03 58.

Nous vous souhaitons de joyeuses fêtes dans la paix.

L'équipe paroissiale

## 2017 / 2018

5 Novembre 2017	LOTO DES AINES
25 Novembre 2017	SOIREE LEO
26 Novembre 2017	AG PETANQUE
12 Janvier 2018	VŒUX MAIRIE
14 Janvier 2018	AG CLUB DES AINES
4 Février 2018	LOTO DE LA CHASSE
10 Février 2018	SOIREE LEO
11 Février 2018	LOTO PETANQUE
10 Mars 2018	FETE DE LA BIERE
18 Mars 2018	VIDE GRENIER
25 Mars 2018	TRAIL ODARSOIS

## Numéros utiles :

### Mairie :

Téléphone.....05.62.71.71.40

Courriel.....mairie.odars@orange.fr

Site internet : ..... <http://www.odars.fr>

Facebook : ..... "Odars et vous"

### Ecole :

Téléphone : .....05.61.27.96.14

Courriel : .....ce.0310722s@ac-toulouse.fr

### ALAE :

Téléphone : .....05.34.66.53.04

Courriel : .....alae.odars@gmail.com

Kiné : .....06.79.32.00.90

Infirmiere : .....07.88.81.07.61

SAMU : .....15

Gendarmerie : .....17

Pompiers : .....18

N° d'appel d'urgence .....112

Nous vous rappelons que la version numérique est disponible

Sur notre site internet officiel

<http://www.odars.fr>

Et sur Facebook « odars et vous »



